

La Justice de Paix de Bazoches

Le début de cette étude est paru dans les Tomes X et XIII des Mémoires des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 1964, pp. 103 à 122 - 1967, pp. 122 à 137.

Les conscrits de Bazoches :

Les « va-nu-pieds superbes » du poète se recrutent dans les campagnes de France. L'Aisne, pour sa part, fournit de gros contingents et Bazoches y contribue : près de 5 % des habitants.

Dès le 4 août 1791, 1.732 hommes formant trois bataillons sont levés dans le département. Jean-Sébastien Dumont fait partie du 2^e bataillon de cavalerie comme volontaire.

En 1792, la Patrie en danger appelle le 3 Juin, puis le 27, 77 conscrits et 575 jeunes soldats de l'Aisne. 2 hommes de Bazoches y figurent : Nicolas Barguet, au 2^e Régiment de chasseurs à cheval, et Jean-Marie Bailly, au 17^e Bataillon de Fédérés, ce dernier sera encore sous les drapeaux, le 11 Brumaire an IV (1796).

La guerre réclame de nouvelles recrues et les réquisitions sont incessantes dans le département : 5.686 le 24 Février 1793 — 11.500 le 23 Août. Onze jeunes gens de Bazoches rejoignent les armées. L'un d'eux, Alexis Barguet, incorporé le 30 Avril 1793 au Bataillon de la Commune de Paris, sera encore soldat, le 3 Pluviôse an VII (1799), au 2^e Bataillon de la 103^e demi-brigade (armée d'Elvétie) (sic). Ses sept années de service et ses campagnes lui permettent de recevoir le qualificatif de brave.

Bien plus, il est avec tous ses camarades de la même unité, le héros d'un acte de dévouement qui prouve son courage civique.

Le Bulletin décadaire n° 22, de Floréal an VII, rapporte la teneur d'une lettre adressée par les municipaux de Mayenfeld sa garnison, remerciant tous les grenadiers de la 2^e compagnie de la 103^e demi-brigade de leur concours et de leur action, lors d'un terrible incendie qui a dévasté la ville et l'aurait entièrement consumée sans leur intervention.

Le 7 Germinal an VIII, les municipaux adressent aux grenadiers un « petit présent de rafraîchissements » par l'intermédiaire du Général Chabrand, son chef. Condrotte, camarade d'Alexis Barguet, refuse le présent et, au nom de ses camarades, propose d'en faire bénéficier les indigents de la Commune.

Le Consulat ne ralentit point les levées. Une loi du 3 Vendémiaire an VII fixe à 2.219 hommes, la part de l'Aisne.

En ce même an VII, le 28 Germinal, 2.201 et le 14 Messidor, 1.560 requis rejoignent leur corps. Bazoches ne paraît pas y avoir pris part.

Mais le 27 Ventôse an VIII, le département doit fournir 559 hommes. Nicolas Le Roux obéit à l'appel de la Patrie. Le neveu de François Le Roux, fermier au château et à la Haute-Maison, devient caporal et fait partie de l'armée d'Italie, celle d'Arcole et de Campo-Formio, à la 6^e compagnie du 2^e bataillon de la 20^e demi-brigade d'infanterie légère.

Bazoches possède une garnison en 1795 ; probablement des chasseurs (le 3^e régiment, en dépôt à Braine, à cette époque) y firent cantonnement. Le 16 Thermidor an III le maire de Bazoches et l'officier commandant cette unité adressent au Juge de Paix de Braine un rapport concernant la vente d'un pantalon qu'un chasseur aurait cédé à Nicolas Liance, postillon de la poste aux chevaux.

Le service de l'intérieur exigeait la présence d'une force armée territoriale. Il est probable que la Garde Nationale, dont on connaît l'action décisive aux jours révolutionnaires de la capitale, comme le 10 Août par exemple, ne possédait point d'attrait dans les campagnes au début de la Révolution.

Le port de l'uniforme, minutieusement réglé par deux décrets, semblait pourtant devoir séduire nos jeunes villageois.

Le décret du 23 Décembre 1790 de l'Assemblée Nationale, contresigné par Louis XVI, en définit le bouton : « il sera de cuivre jaune doré et monté sur os ou sur bois avec attache en corde à boyau ou de toute autre matière. Il portera pour empreinte dans l'intérieur d'une couronne civique les mots : La Nation - la Loi - le Roi. Entre la couronne et la bordure sera inscrit circulairement : District de... Dans les districts où il y aura plusieurs sections, elles seront distinguées par un numéro placé à la suite du district ».

Un autre décret du 13 Juillet 1791, décrit l'uniforme réglementaire des gardes nationaux : « habit bleu, doublure blanche, passe-poil écarlate, parement et colet (sic) écarlates, manche ouverte à trois petits boutons, poches en dehors à trois pointes et trois boutons avec passe-poil rouge, le bouton tel qu'il est prescrit par le décret du 23 décembre dernier ».

Cette milice est d'abord toute locale : le 24 Octobre 1791 existe à Chéry-Chartreuve une garde nationale, dont Pierre Bruyère est le chef et Jacques Vaumarne le sergent, à Paars y figure Jean-Baptiste Frémeaux, à Glennes, en 1792, Antoine Bocquillon et Louis Quiqueret en font partie.

Le 28 Frimaire an V, Bazoches forme une colonne forte de 103 hommes commandée par le capitaine Henry Eustache Bruyère, marchand de bois à Chéry-Chartreuve.

Ce dernier vit avec sa mère très âgée, Marie-Madeleine Dret. Ses galons de jeune officier le grisent sans doute, puisque le

11 Prairial an IX, ses beaux-frères, Louis Spayement, meunier à Bruyères, et Pierre Mignot, pépiniériste à Longueval, demandent des comptes de la gestion de ses biens dépendant de la succession de leur père et beau-père, à cause de la « mauvaise conduite » dudit Bruyère.

La troupe suit l'exemple de son chef et l'inaction a tôt fait de désorganiser cette milice.

En l'an VII, l'état-major de la Garde Nationale de Bazoches est ainsi composé : Jacques Turlin, chef de bataillon - Jean-Pierre Dolle, de Serval, adjudant - Le Roux, de Bazoches, porte-drapeau - Pierre Bellier, de Chéry, tambour-major.

La pléthora d'assignats, l'échec des réquisitions de grains, la multiplicité des réfractaires et déserteurs, comme la crainte des suspects, conduisent les autorités à réorganiser des colonnes mobiles armées, chargées de la police, et prises au sein de la garde nationale.

Dans l'Aisne en l'an VII, 1.790 citoyens sont astreints à servir avec deux bataillons auxiliaires et une compagnie. Le 29 Brumaire an VII on forme une unité à Bazoches. Henry Stanislas Goumant, cultivateur à la ferme de Ressons, à Mont-Saint-Martin, prend l'année suivante le commandement de l'unité, grosse de huit compagnies et de quatre sections, de huit escouades chacune, formant un bataillon. Ce commandant, cousin germain d'Henry Claude Goumant, juge de Paix de Fismes, paraît exercer son autorité avec fermeté, sans zèle intempestif, et l'ordre règne dans le canton.

L'armement de ces troupes ne constitue pas une mince affaire. On manque de noyer pour faire les crosses de fusils, d'acier et de bronze pour fondre les canons, de plomb pour les balles, d'orme pour les affûts, mais la Convention ne se trouve pas à cours d'expédients.

Le 2 Septembre 1793, le Conseil général permanent de l'Aisne fait apposer à Bazoches un placard qui appelle citation : « Considérant que les nouvelles piques, dont la fabrication a été ordonnée par le représentant du peuple Letourneur, sont propres à rendre nulle la cavalerie ennemie, qu'elles formeront autour de l'infanterie un rempart impénétrable, à l'aide duquel l'artillerie de la république pourra foudroyer impunément les phalanges des tyrans, que l'utilité évidente de cette arme formidable exige qu'il en soit forgé sur le champ une quantité considérable ».

- « Arrête : 1) le district de Soissons fournira 2.000 piques.
2) les piques seront faites en forme de dard de la hauteur de quatre pieds un pouce, savoir le dard de deux pouces quatre lignes, le talon de la pique en fer de cinq pouces et demi, la douille de quatre pouces, le bois de quatre pieds un pouce entre fers. La hampe sera en frêne bien tourné avec un pommeau à la distance de huit pouces de la douille,

à l'effet de faciliter la plantation de la pique. Il y aura un fourreau et un anneau, les dites piques devant servir à armer l'infanterie ».

L'arrêté ajoute qu'elles seront payées « 5 livres 10 sols, le fer, les fourreaux, 1 livre 5 sols, et la hampe, 1 livre 10 sols ». Il spécifie que pour accélérer la fabrication, à compter du jour de la publication du présent, tous les ouvriers du fer, serruriers, maréchaux, taillandiers, sont mis en réquisition ; que tout ouvrier trouvé travaillant à d'autres objets sera puni de la confiscation de ses outils ; que tout ouvrier qui aura refusé d'obéir à l'arrêté sera traité comme suspect et mis sur le champ en état d'arrestation. Il concède tout de même que « néanmoins, les maréchaux pourront s'occuper pendant quelques heures au ferrage des chevaux et autres travaux indispensables ou de nécessité ».

Le 12 Septembre 1793, le Ministre de l'Intérieur propose d'employer à la fabrication de ces fameuses piques les grilles en fer des différentes maisons religieuses supprimées.

La question de l'approvisionnement en salpêtre pose un autre problème non moins urgent à la sagacité des autorités.

Sur ordre du Directoire de District de Soissons, il est organisé à Bazoches un atelier de fabrication de cette matière indispensable à la confection des cartouches.

Le 16 Floréal an II, (5 mai 1794) Jean-Baptiste Barguet, couvreur en bâtiments, est chargé par la municipalité de diriger cette manufacture. Le côté Nord de l'église est dépavé et c'est là qu'on brûle le bois de bourdaine ramassé dans le canton et propice à cet effet. Puis on lui substituera les marcs de raisin. François Fabre se trouve investi de la mission de recruter la main-d'œuvre nécessaire.

Deux commissaires salpétriers : Aimable Ployon et Baudoin, viennent à Bazoches les 27 Vendémiaire et 26 Brumaire an III inspecter l'atelier trop peu actif à leur gré.

L'affaire se termine mal, par un déficit financier de 57 livres 15 sols, à la charge de la commune, malgré la subvention administrative allouée à cet effet.

Entre temps, d'autres réquisitions sont infligées au canton : noyers sur pied et abattus — l'hiver 1788-89 en a gelé beaucoup, particulièrement ceux qui formaient l'ornement de l'enceinte extérieure du château de Bazoches ; bronze des cloches et plomb des cercueils. Ces mesures servent de prétexte à des spoliations, à des profanations et à des agissements dont le mobile, plus politique que civique, s'éloigne de la défense de la Patrie en danger.

Les réquisitions s'étendent aussi aux prestations de services. L'absence d'un train des équipages organisé oblige l'armée à faire faire ses charrois par des civils.

En Décembre 1793, en Janvier et Mars 1794, hommes et chevaux du canton sont commandés pour aller porter des vivres aux armées du Nord et de l'Est, l'armée de Jourdan, qui vient de vaincre à Fleurus, celle de Hoche, qui se bat avec succès au Geissberg et à Wissembourg.

Comme pour la conscription, on pouvait se faire remplacer, c'est ce que firent les cultivateurs de Villers-en-Prayères et de Révillon notamment. Sans doute préféraient-ils la quiétude de leur « chez soi » à l'aventure des camps et de la zone des opérations militaires. Ils louèrent, cher, « à prix d'argent » disent-ils, le concours de « rouilliers » de Soissons. Quand il fallut régler le prix de cette corvée, certains se firent tirer l'oreille, aussi Claude Le Boeuf, ci-devant cultivateur à Villers, maintenant à Dhuizel, se trouve-t-il obligé à deux reprises de traîner en justice ses collègues récalcitrants. En Thermidor an V, puis en Pluviôse an VII, il plaide contre Jacques Lamessine de Révillon pour sa quote-part dans cette dette ; 97 livres sols numéraire ou 231 livres assignats précomptés par Le Boeuf.

La « conscription » des chevaux n'est pas plus volontaire que celle des hommes. Le 15 Germinal an IV, des plaintes sont portées devant l'administration cantonale de Bazoches contre des cultivateurs qui s'efforcent de se dérober aux réquisitions. Le Batteux, cultivateur à Villers-Prayères aurait mis des chevaux à Dhuizel chez son gendre Le Boeuf. Adam à Glennes en aurait envoyé à Roussy où il exploite une autre ferme. Toutes ces migrations ayant pour but de se soustraire à la visite des experts : Fontaine de Blanzy, Bouramé de Vauxcéré, Bertin de Paars et Oudart Daudroy de Longueval, n'ont pas présenté les chevaux désignés.

Le départ des conscrits ne se fait pas sans quelque cérémonie. Le 19 Floréal an VII, à 10 heures du matin, l'administration cantonale organise une petite manifestation pour marquer l'événement.

On remet à chacun des effets : deux chemises fournies par eux, il est vrai, ou par leur père et mère respectifs, mais 4 francs par chemise leur sont comptés, des souilliers, des bas, et un havresac, fournis par un fournisseur du ressort du canton de Fismes.

Chaque réquisitionnaire reçoit 9 francs, soit un mois de solde.

Enfin, l'Administration, tutélaire et maternelle, « fait venir des « rafraîchissements » pour témoigner auxdits citoyens conscrits la bienveillance des administrateurs et leur donner une faible reconnaissance ».

Un procès-verbal ajoute qu'« ensuite de cette collation, lesdits citoyens conscrits ont exécuté leur départ aux cris de « Vive la République » sous la conduite du citoyen Dolle, adjudant-major de la Garde Nationale ».

Le 26 Novembre 1792, la Convention attribue aux parents, épouses et enfants des mobilisés une allocation pécuniaire.

Un état des bénéficiaires, dressé à Bazoches, où il semble que figurent tous les descendants des conscrits de la commune en 1792, permet de connaître les noms et prénoms des soldats, leur date de départ, leur affectation.

Parmi ceux-ci, il faut retenir quelques noms : la famille Denouille, originaire de Saint-Thibaut, mais fixée à Bazoches, commune-sœur, mérite de sortir de l'oubli. Le père François Denouille, berger, et sa femme Marie-Louise Pennequin, donnent deux défenseurs à la France : Charles et Pierre.

L'aîné Pierre Denouille, né à St-Thibaut le 12 Juillet 1773, rejoint le 11 Septembre 1793, le 17^e bataillon de la Commune de Paris. Il fait campagne, s'y conduit en bon soldat, puis revient au pays natal. D'abord tisserand en 1798, il se marie avec Marie-Rose Thiémé en l'an IX, il s'établit marchand de moutons. Devenu veuf, il convole à nouveau avec Marie-Victorine Gilbert. Celle-ci décède le 23 Janvier 1827. Malgré ses 54 ans, malgré la présence d'un petit-fils, fils de Joseph Caux et de sa fille Marie-Rose, il se remarie, le 30 Mai 1827, avec Thérèse Boulonnois de Vauxcéré, 42 ans, veuve de Simon Bizon.

Son frère Charles, quoique plus jeune, part aux armées le 1^{er} Mai 1793, au 17^e bataillon des Fédérés. En 1806, il sera caporal au 2^e régiment d'artillerie à pied, à Naples. Brave, instruit, doué d'une écriture élégante, il gagne sur le champ de bataille ses galons d'officier. Il prend ses invalides à Braine, comme bourgeois, vivotant de sa maigre demi-solde et paraissant aux cérémonies familiales de ses neveux de Bazoches, comme témoin aux mariages, comme parrain aux baptêmes. A 43 ans, le 12 Juin 1818, il se marie à Marie-Catherine Harion.

De la famille Bourquin sont issus trois soldats des armées de la République.

François-Stanislas Bourquin part comme volontaire et sert à la 3^e Compagnie du 2^e bataillon de la 51^e demi-brigade d'infanterie légère. Il se trouve en Belgique, à Ostende, le 12 Messidor an VII.

Nicolas Bourquin, le fils du fermier du château, né à Bazoches le 11 Janvier 1770, part lui aussi comme volontaire et fait partie de la 162^e demi-brigade d'infanterie en l'an VIII.

Pierre Bourquin, fils de Nicolas Bourquin, laboureur et receveur, compte au 3^e bataillon de la 2^e demi-brigade d'infanterie légère à l'armée d'Egypte. Plus heureux que beaucoup de compagnons de Bonaparte, après avoir contemplé les pyramides et le sphinx, il lui est donné de revoir de sa maison natale de Bazoches « fumer la cheminée ». Il y mourra à 79 ans en 1853, et sa pierre tombale existe encore au cimetière en 1968.

Il est question des conscrits de Bazoches au cours d'une de ces nombreuses fêtes Patriotiques dont la Convention, puis le Directoire sont prodigues.

Le 9 Floréal an VII (28 Avril 1799) trois plénipotentiaires français ont été massacrés à Rastadt, alors que, lassés de pourparlers interminables et n'obtenant aucun résultat, ils regagnaient la France. Bonnier d'Arcot et Roberjot furent tués sur place. Jean de Bry parvint à s'échapper. Ses blessures graves et son attitude assez martiale lui permirent de recevoir l'ovation de ses collègues des « Cinq-Cents ».

Le Directoire ordonna la commémoration de l'événement.

A Bazoches, Bizon réunit les agents des communes du canton au « Temple Décadaire », autrement dit à l'église Saint-Pierre.

On y crie : « Vengeance, vengeance ». Bizon fait un discours, dans lequel, il « imprime dans les coeurs républicains la haine de la perfidie du cabinet autrichien ».

Il profite de l'occasion pour rappeler deux devoirs à ses concitoyens. Ces deux devoirs, aussi impératifs l'un que l'autre, ont un nom commun : impôt, celui du sang et celui du portemonnaie.

Le Président déclare que les « bons citoyens » doivent s'empresser de concourir, par le prompt acquittement de leurs contributions, « à mettre à même la jeunesse guerrière de venger par son zèle et son dévouement l'attentat des féroces Autrichiens ».

Le Commissaire du Pouvoir Exécutif du canton de Bazoches, Decanogne, vient à la rescoufle, en épaulant son président, il proclame le départ des conscrits du pays pour le lendemain ; sans doute ces jeunes participent-ils à la fête, puisque le procès-verbal indique qu'on leur a donné l'accordade d'adieu ? Cette relation écrite est affichée à la porte du « Temple Décadaire » et les noms des conscrits sont placardés à côté, conformément à une loi du 22 Floréal.

On peut avancer, sans erreur, que cette publicité avait un autre but que celui de mettre des recrues en vedette. La conscription, sans cesse renouvelée, commençait à devenir fort peu populaire. Les guerres successives, depuis sept ans, suscitaient plus de réfractaires que de volontaires et le placard permettait de déceler ceux-là.

Quant à l'accordade, c'était le rite habituel de toutes les festivités laïques et obligatoires.

Les insoumis abondent. Les gendarmes de Braine déposent à la maison de sûreté de la ville, le 15 Brumaire an VII, Jean-Baptiste Badain, canonnier au 3^e Régiment d'artillerie, natif du canton de Braine. Le 4 Vendémiaire an VII, ce sont les gendarmes de Fismes qui incarcèrent, à Braine, deux condamnés aux fers et un déserteur conduits au Havre, puis quatre autres déserteurs et deux condamnés militaires à 5 ans de fer. Le 17

Ventôse an VII, ce sera le nommé Jean-Joseph Bastide, conscrit du département de l'Outre, canton de Serin, Pays de Liège, mené à Paris.

Le Préfet de l'Aisne admet que, de 1791 à 1801, 3 à 400 militaires originaires de son département sont morts au service de la Patrie. Comme on le voit l'impôt du sang est lourd.

De Bazoches, certainement, de nombreux conscrits sont tombés en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, ou sur quelque barricade. Le peu de renseignements nous interdit de rendre un tardif hommage à ces braves. Nous ne connaissons que trois noms de morts au Champ d'Honneur pour la République ou pour l'Empereur :

- Jean-Pierre Sauvegrain, soldat pendant 10 ans, et porté disparu le 12 Mars 1812.
- Jean-Baptiste Sausset, fusilier au 58^e régiment de ligne, 2^e bataillon, 4^e compagnie, meurt de fièvre à l'hôpital de Vittoria, à l'armée d'Espagne, en 1812.
- Jean Carrier de la 8^e compagnie du bataillon du train d'artillerie, mort également de fièvre, à Mayence, en 1813.

S O U R C E S

- Archives manuscrites de la justice de paix de Bazoches.
 - Etat Civil de Bazoches et de Braine.
-

Les derniers jours tragiques dans l'Aisne

- 1944 -

A Bazoches

Ne sont que des prémisses, les nombreux mitraillages de trains sur les deux lignes Reims - Paris, Reims - Soissons, qui se croisent dans le village et l'attaque des ponts de Fismes, le 28 Juin.

La nuit du 7 au 8 Août, un train d'essence, tamponné par un sanitaire, brûle en gare, 7 wagons de carburant sont la proie du feu. Quelques 150.000 litres s'en vont en fumée. Une ferme évacuée précipitamment a eu chaud. Plusieurs fois, l'épi saute, les F.F.I. manifestent leur activité.

Le 10 Août, un des multiples convois qui stationnent, en panne, sur la voie, répond par sa D.C.A. à l'assaut aérien. Pas de victimes.

Le 11, bombardement sévère : 10 foyers détruits, 20 endom-